

Rendez-vous de présentation  
gratuit et sans engagement

## LE BILAN DE POSITIONNEMENT ADAPTÉ AU HANDICAP

### Durée

L'élaboration d'un projet professionnel nécessite un temps de maturation :

- ◆ Le bilan de positionnement se déroule **sur 8 à 10 semaines environ** (à adapter en fonction des besoins)
- ◆ Durée totale des entretiens : **17 heures avec le salarié + 3 heures avec l'entreprise**
- ◆ Échanges multiples avec l'Employeur/Entreprise

### Financement

**2 600 € HT** par Bilan de positionnement

### OBJECTIFS :

- ◆ **Construire** avec le salarié et son employeur un projet professionnel accompagné le cas échéant d'un projet de formation ou de VAE adapté à ses compétences, aptitudes et motivations et compatible avec les évolutions de l'entreprise et du marché.
- ◆ **Identifier** les aptitudes mobilisables pour une évolution professionnelle (fonctionnelle / promotionnelle)
- ◆ **Mesurer** les impacts du handicap sur la vie professionnelle, et identifier les besoins d'adaptation ou de développement des compétences ; Mesurer les bénéfices du travail sur le plan personnel
- ◆ **Gagner** en efficacité professionnelle : organisation, développement des compétences, enrichissement des tâches...

### LA MÉTHODOLOGIE

- ◆ **Préalable : Analyse de la demande avec l'employeur et engagement de l'entreprise**
  - Repérer la stratégie pour l'employeur, identifier les besoins collectifs d'évolution et/ou de développement de compétences de l'employeur, valider les conditions d'engagement de l'employeur notamment les conditions d'investigation et de restitution des conclusions du bilan
- ◆ **Information du collaborateur**
  - Présentation des enjeux et des attentes de l'employeur, présentation et validation de la démarche, formalisation par la conclusion d'une convention tripartite (salarié, Employeur, FORMACOM)
- ◆ **Analyse de la demande du collaborateur** : Analyse de la nature des besoins : objectifs, motivations, projet...
- ◆ **Investigation avec le salarié : Devenir acteur de son parcours professionnel**
  - Bilan de compétences et d'aptitudes, des motivations, de personnalité et de comportement
  - Définition du projet professionnel
  - Élaboration d'un plan d'action afin de réaliser son projet professionnel : notamment de formation, en harmonie avec ses compétences, ses motivations, ses capacités d'évolution et les possibilités offertes par son Entreprise
- ◆ **Restitution**
  - Un document de synthèse validé par le salarié est remis à l'employeur. Il restitue le bilan, les recommandations et le plan d'actions détaillé
  - La restitution de la démarche se fait en présence de l'employeur et du salarié

### LES OUTILS

- ◆ **Entretiens individuels** avec un consultant dédié
- ◆ L'analyse comportementale est réalisée à partir des outils informatisés **Performanse ECHO et ORIENTE**
- ◆ **Différents tests** : QVP, IRMR, B53, BV16 et BV50, D2000, RAIS85, NEG0, Points d'Ancre de Carrière...
- ◆ **Classeur de suivi** : auto questionnaires, grilles de réflexions, informations...
- ◆ **Référentiels métiers**, fiches ROME, sites Internet de référence
- ◆ **Documentation** à disposition, **pôle « informatique et documentation »**
- ◆ **Document de synthèse**